

# Action collective et participation citoyenne : leçons tirées de l'expérience La voix des parents

**Julie Sénéchal**, Coordonnatrice de projets en développement des communautés, Ville de Gatineau  
julie.senechal@uqo.ca

**Denis Bourque**, Ph.D, Professeur titulaire, Département de travail social, Université du Québec en Outaouais, Directeur du Centre de recherche et de consultation en organisation communautaire (CRCOC)  
denis.bourque@uqo.ca

**Gédéon Verreault**, Responsable de l'évaluation et de l'apprentissage, Initiative sherbrookoise en développement des communautés  
gedeon@boutdumonde.ca

---

## RÉSUMÉ :

*L'article expose le cheminement différencié de deux groupes de parents, un anglophone et un francophone, engagés dans le projet La Voix des parents (VDP) au sein de deux communautés de la MRC de Pontiac en Outaouais. Des facteurs favorables et défavorables à l'action collective et à la participation des parents ont été mis en lumière, tels leur composition (homogénéité ou hétérogénéité), les rapports de pouvoir qui s'y développent, la culture de participation sociale présente dans les milieux ainsi que le type de soutien des instances de concertation locale ou des organismes qui ont propulsé et soutenu les deux groupes. Nous constatons que les deux démarches étudiées ont peu permis de rejoindre les familles vulnérables et que la mixité sociale ne s'est pas accompagnée d'une plus grande participation des familles défavorisées, pourtant prioritairement ciblées. Nous constatons également un potentiel d'autonomisation des groupes qui peut s'actualiser sous certaines conditions, dont le déploiement d'interventions de soutien à l'action collective. En tenant compte des facteurs constituant des freins à la participation et à l'action collective, il sera possible de favoriser une portée plus importante à de telles démarches participatives visant le développement collectif.*

175

## MOTS-CLÉS :

*Participation, action collective, action concertée, développement communautaire*

---

## INTRODUCTION

*Une participante a découvert qu'elle avait du leadership et qu'elle voulait poursuivre dans la même veine. Les démarches qu'elle a faites auprès des parents de sa communauté lui ont permis de se faire connaître. Elle s'est présentée comme conseillère municipale aux dernières élections. Elle siège maintenant au conseil municipal.*

Cette phrase, recueillie au cours de nos entrevues réalisées dans le cadre d'une recherche dont nous présentons ici les résultats, illustre comment la participation à l'action collective peut avoir des effets chez les personnes concernées et dans leur communauté. Mais la participation sociale ou citoyenne ne va pas de soi. Elle comporte des enjeux et pose des défis qui interpellent les promoteurs (bailleurs de fonds, responsables de programmes publics ou philanthropiques, etc.) et les accompagnateurs (intervenants collectifs, agents de développement, etc.) de l'action collective et du développement collectif. L'étude de deux groupes de parents mobilisés dans le cadre du projet la Voix des parents, soutenu par Avenir d'enfants, fournit des données empiriques sur les modalités concrètes de la participation de ces parents, sur les facteurs qui l'ont favorisée et ceux qui l'ont contrainte, ainsi que sur les effets des formes de participation des premières personnes concernées, ici les mères d'enfants d'âge préscolaire, sur les résultats obtenus par l'action collective.

Cette recherche (Sénéchal, Bourque, Charbonneau et al., 2019) s'inscrit dans un ensemble de travaux (Collectif VAATAVEC, 2014; Gélinau, Dufour et Bélisle, 2012; Richard, Lessard, Tremblay et al., 2016; Richard, Dufour, Gélinau et al., 2018) qui visent à optimiser les interventions sociales, publiques et philanthropiques par une meilleure prise en compte et une participation plus significative des personnes et des groupes concernés par ces interventions. L'importance de la participation provient, entre autres, du constat de son efficacité en matière de politiques et d'interventions publiques, car « les exigences de la démocratisation apparaissent de plus en plus comme des conditions d'accroissement de l'efficacité » (Bilodeau, Allard, Francoeur et al., 2004 : 51). La participation permet l'adaptation des interventions aux populations concernées, ce qui se révèle être un facteur d'efficacité plus important que la fidélité aux programmes (Bilodeau, Allard, Francoeur et al., 2004). Cette participation des parties prenantes permet surtout d'ouvrir la voie à l'action collective en mettant en mouvement les personnes et les acteurs sociaux dans la réponse aux besoins et aux enjeux collectifs auxquels ils sont confrontés.

176

L'objectif de la recherche était de décrire et de comprendre le cheminement différencié de deux groupes de parents. Ces groupes engagés dans le déploiement du projet la VDP de 2013 à 2015, dans la municipalité régionale de comté (MRC) de Pontiac, proviennent de deux communautés géographiques distinctes, soit Shawville et Fort-Coulonge, l'une étant anglophone et l'autre francophone. La recherche visait à produire des connaissances liées à trois axes d'analyse :

Axe 1 : Les facteurs internes à chacun des groupes pouvant expliquer le cheminement spécifique de chacun des groupes de parents, tels les caractéristiques des parents engagés dans la démarche, leurs expériences antérieures d'action collective, leur appréciation du programme ainsi que les rapports qui se sont établis entre eux.

Axe 2 : Les facteurs externes à chacun des groupes pouvant expliquer le cheminement spécifique de chacun des groupes de parents, tels les structures et les processus, les modalités de déploiement du projet la VDP, ainsi que le soutien aux groupes de parents par Avenir d'enfants.

Axe 3 : Les rôles, fonctions et compétences des différents intervenants impliqués dans les cheminements étudiés, leurs stratégies pour soutenir et outiller les parents et la communauté locale, de même que les attentes et les appréciations des parents envers ces derniers.

La recherche s'est centrée sur l'analyse du cheminement des deux groupes de parents afin de comprendre comment la participation des parents et les conditions qui l'ont rendue possible ont pu influencer les résultats de ces deux pratiques d'action collective.

## 1. Méthodologie de recherche

La démarche de recherche a été menée en collaboration avec un comité de pilotage auquel participaient trois représentantes du Comité 0-5 ans de la Table de développement social du Pontiac. La recherche a fait appel à deux méthodes de collecte de données complémentaires :

1. Analyse documentaire des textes produits dans le cadre des deux projets la VDP ainsi que des documents touchant spécifiquement les deux groupes de parents étudiés (comptes rendus de rencontres, évaluations, etc.).
2. Entrevues semi-dirigées avec des parents engagés (exclusivement des femmes) dans les deux groupes (7 à Shawville sur une possibilité de 8 et 6 à Fort-Coulonge sur une possibilité de 9) et avec 7 intervenantes, soit un total de 20 personnes. Tous les parents ayant participé aux deux groupes à l'étude ont été rejoints par téléphone pour qu'on puisse leur expliquer les objectifs de la recherche et solliciter une entrevue. Les entrevues sur une base volontaire se sont déroulées de mai 2015 à avril 2016, en français ou en anglais à la demande des personnes interviewées. Chacune des entrevues a été transcrite sous forme de verbatim. Pour le traitement du matériel d'entrevue, nous avons eu recours à la méthodologie de l'analyse de contenu de type catégoriel élaborée par L'Écuyer (1990). Une première analyse a été faite spécifiquement pour chacun des deux groupes, puis une seconde analyse comparative a été réalisée entre les groupes.

Toute la démarche a été réalisée dans le cadre d'une relation dialogique entre les chercheurs et le comité de pilotage de la recherche. La définition des questions de recherche, le partage de l'information sur l'avancement des travaux ainsi que des discussions critiques, des analyses et des commentaires sur les résultats ont été réalisés lors d'une série de rencontres du comité de pilotage. Ce comité de pilotage a constitué une instance de coconstruction entre l'organisme partenaire et les chercheurs. La recherche partenariale repose sur la contribution des praticiens et des chercheurs, deux acteurs dont les objectifs sont « compatibles, mais non identiques » (Bussièrès et Fontan, 2005 : 12). Le comité de pilotage fut donc le lieu où cet enjeu a été pris en compte et discuté, en particulier quant aux échéances, aux méthodes utilisées et à la diffusion des résultats.

177

## 2. Problématisation de la participation

La question de la participation est au cœur de l'analyse des deux démarches étudiées. La participation se décline en trois dimensions : la participation politique au processus électoral; la participation démocratique (publique) aux débats dans l'espace public; la participation sociale ou civique aux instances de base de la société civile (Thibault, Lequin et Tremblay, 2000). La participation sociale des personnes concernées est utilisée par de nombreux acteurs (publics, communautaires, philanthropiques) dans le cadre d'initiatives ou de programmes diversifiés, orientés vers des perspectives de développement social, de développement des communautés territoriales, de santé publique, etc. Dans ces initiatives et programmes, la participation des premiers concernés est variable selon le sens que donnent les acteurs à la participation citoyenne et selon les moyens qui sont utilisés pour la rendre possible et efficiente.

Bacqué, Henri et Sintomer (2005) ont dégagé trois grandes catégories d'objectifs (et de stratégies) complémentaires qui orientent et motivent le recours à la participation citoyenne :

1. Les objectifs d'orientation gestionnaire, qui visent « l'amélioration des politiques publiques locales par l'intégration (mobilisation) du savoir populaire ou citoyen des habitants ou par l'utilisation de la participation comme moyen de modernisation administrative » (: 25);
2. Les objectifs d'orientation sociale, qui visent une certaine transformation sociale dans les rapports locaux et dans les services de proximité par la reconstruction du lien social ou de la communauté, soit à travers des stratégies consensuelles de mobilisation de la communauté, soit par des approches conflictuelles centrées sur les groupes dominés;
3. Les objectifs d'orientation politique, qui visent la transformation de la culture civique et de la démocratie locale et qui, comme processus autant que comme résultat, permettent la construction et l'apprentissage de la démocratie participative.

Arnstein (1969) propose quant à lui une typologie de la participation citoyenne qui permet de distinguer ses niveaux d'influence dans une gradation allant de l'information à la consultation, à la conciliation, au partenariat et, finalement, à la délégation de pouvoir et au contrôle.

<p>7. Le contrôle citoyen</p> <p>6. La délégation de pouvoir</p> <p>5. Le partenariat</p>	<p><b>Pouvoir effectif</b></p>	<p><b>Pouvoir effectif des citoyens.</b> Le partenariat : la prise de décision se fait à partir de processus de négociation entre les citoyens et les détenteurs du pouvoir. Les parties deviennent responsables des décisions à travers des structures regroupant les parties. La délégation de pouvoir : par délégation des autorités, les citoyens acquièrent une autorité dominante sur les décisions. Le contrôle citoyen : à ce niveau, les citoyens ont le pouvoir de décider, ils acquièrent le contrôle complet et sont capables de négocier les conditions sous lesquelles les personnes contestataires pourraient influencer les décisions. Ils sont complètement autonomes.</p>
<p>4. La nomination</p> <p>3. La consultation</p> <p>2. L'information</p>	<p><b>Coopération symbolique</b></p>	<p><b>Coopération symbolique.</b> L'information : à ce niveau, les citoyens reçoivent des informations justes, sans qu'ils puissent donner leur avis. On privilégie ici une information à sens unique des autorités vers les citoyens sans retour possible ni pouvoir de négociation. La consultation : à ce niveau, les citoyens sont consultés, par exemple à travers des enquêtes d'opinion ou des auditions publiques. Toutefois, la consultation n'assure pas aux citoyens que leurs préoccupations et leurs idées seront prises en compte. La nomination : à ce niveau, les citoyens commencent à exercer une certaine influence. Ils sont autorisés et invités à donner des conseils et à faire des propositions, tout en laissant ceux qui ont le pouvoir les seuls juges de la légitimité et de la faisabilité des conseils formulés.</p>
<p>1. La manipulation</p>	<p><b>Non-participation</b></p>	<p><b>Non-participation.</b> La manipulation : l'objectif visé est de manipuler les citoyens pour obtenir leur appui. Il s'agit d'une participation qui vise à obtenir le soutien du public de ceux qui détiennent le pouvoir.</p>

Source : Adaptation par Hyppolite, Parent et Bourque (2020) de S. R. Arnstein (1969).

Selon cette grille, seuls les trois derniers niveaux permettent aux citoyens d'exercer un pouvoir effectif sur les décisions, soit par leur influence dans le processus de décision, soit en assumant eux-mêmes la décision et l'action.

Un des enjeux principaux liés à la participation citoyenne concerne la portée réelle de celle-ci : n'est-elle qu'un instrument servant à légitimer des politiques et interventions conçues et contrôlées d'en haut (*top down*), ou permet-elle une appropriation par les personnes concernées des enjeux et des priorités qu'elles ciblent afin de les transformer selon leurs propres objectifs avec la contribution adaptée des politiques et programmes publics et philanthropiques? Une participation signifiante demande de rassembler certaines conditions. Dans leurs recherches, Bilodeau, Chamberland et White (2002) mettent en lumière des conditions spécifiques de succès des approches participatives, dont la mobilisation des personnes et des acteurs sociaux pertinents à la question en jeu, le fait qu'ils soient mobilisés sur des choix stratégiques et non seulement techniques ou instrumentaux, qu'ils soient en position d'influence et de négociation (au-delà de la consultation), et enfin que le processus participatif permette de réduire l'inégalité de pouvoir entre les personnes et les experts ou décideurs pour favoriser la coconstruction et la coproduction des actions qui se distinguent de la manière suivante :

« La coconstruction concerne la participation des acteurs, notamment des mouvements sociaux, à l'élaboration des politiques publiques au niveau institutionnel (Vaillancourt, 2008). La coproduction concerne la mise en œuvre et la production des services au niveau organisationnel (Pestoff, 2006). » (Klein, Fontan, Harrisson et al., 2014 : 207)

La coconstruction fait référence à des dimensions stratégiques (dans la détermination du sens et de la pertinence des actions) et institutionnelles (dans la fixation des règles du jeu de leur déploiement). Comme le souligne Vaillancourt (2008), la coconstruction passe par l'engagement des parties prenantes à la conceptualisation des actions, alors que la coproduction concerne leur participation à la réalisation des actions, ce qui limite la portée de la participation.

Un autre enjeu important concerne les obstacles qui limitent la participation citoyenne, en particulier celle des populations appauvries et en situation d'exclusion sociale, économique et politique (Mercier, 2009). D'importantes catégories de la population se trouvent en situation de marginalisation en raison de leurs conditions de vie sociales et économiques, et n'ont donc pas accès à la participation ou rencontrent des obstacles pour y accéder. Bacqué, Henri et Sintomer (2005) estiment que la participation citoyenne n'entraîne pas systématiquement une meilleure représentation des intérêts des populations situées au bas de l'échelle, ni une plus grande justice sociale. Un des obstacles repérés est celui de la mixité sociale quand, dans un même processus participatif, plusieurs catégories de citoyens sont présentes (Mercier, 2009). L'accompagnement des personnes et des groupes moins outillés pour composer avec les exigences de la participation ressort comme un facteur clé de sa réussite. Des étapes préparatoires (information, sensibilisation, formation, etc.) sont identifiées comme nécessaires pour assurer la capacité de catégories de citoyens à prendre part au processus de participation citoyenne, de dialogue et de décision collective. Le Mouvement ATD Quart Monde<sup>1</sup> a développé une expertise quant aux méthodologies d'accompagnement des personnes en situation de pauvreté. Même si les conditions d'une réelle participation pour les personnes et les groupes moins pourvus de ressources et de pouvoir sont connues (Bacqué et Biewener, 2013; Carrel, 2013; Collectif VAATAVEC, 2014), les compétences et les moyens nécessaires pour les mettre en œuvre, voire la volonté même, peuvent faire défaut. Mais il est aussi et surtout question d'une posture professionnelle, d'une manière d'être dans la relation. L'approche AVEC du Collectif VAATAVEC (2014) repose sur des valeurs d'égalité et de dignité. Elle permet aux premiers et premières concernées par une situation, les expertes de vécu, de faire valoir leurs savoirs, leurs expériences, leurs expertises et leurs analyses afin de transformer les mentalités, les cadres de référence et les pratiques. L'AVEC est liée à d'autres approches comme

1 <http://www.atd-quartmonde.org/>

la conscientisation, l'éducation populaire, le féminisme, les croisements de savoirs (ATD Quart Monde, 2006) et le développement du pouvoir d'agir (*empowerment*), défini comme le processus par lequel un individu ou un groupe acquiert les moyens de renforcer sa capacité d'action, à la fois individuelle et collective (Bacqué et Biewener, 2013). Ninacs (2008) a développé une vision intégrée qui articule le processus d'*empowerment* à trois niveaux : individuel, organisationnel et communautaire. Sur le plan de l'accompagnement individuel, le développement du pouvoir d'agir implique d'instaurer les conditions d'une relation basée sur le développement des « capacités » (Nussbaum, 2012; Sen, 1999).

On ne peut isoler une pratique de participation du cadre qui la permet et de l'influence qu'elle peut avoir sur ce cadre. Ces éléments permettent en effet de mieux situer le rôle et la place qu'y occupent les différents acteurs collectifs, le processus par lequel se réalise la participation citoyenne et les finalités qu'on poursuit en l'exerçant.

### 3. Le projet la Voix des parents

La Voix des parents (VDP) est une démarche proposée par l'organisation à but non lucratif Avenir d'enfants, issue d'un partenariat entre le gouvernement du Québec et la Fondation Lucie et André Chagnon. Avenir d'enfants a été chargé de gérer un fonds de 400 millions de dollars (250 M\$ en provenance de la Fondation Chagnon et 150 M\$ du gouvernement du Québec) dont les montants ont été alloués sur une période de dix ans, de 2009 à 2019. En vertu de l'article 10 de la Loi instituant le Fonds pour le développement des jeunes enfants (LRQ), le conseil d'administration d'Avenir d'enfants est constitué de façon paritaire et composé de 10 membres, proposés respectivement par le gouvernement du Québec (4), par la Fondation Lucie et André Chagnon (4) et conjointement par ces deux partenaires (2). La mission d'Avenir d'enfants consiste à « Contribuer, par le soutien à la mobilisation des communautés locales, au développement global des enfants âgés de cinq ans et moins vivant en situation de pauvreté afin que chacun d'eux ait toutes les chances d'avoir un bon départ dans la vie<sup>2</sup> ». À cette fin, Avenir d'enfants poursuit trois grandes orientations<sup>3</sup> :

1. Contribuer à la mobilisation des communautés en soutenant des projets, activités ou initiatives qui favorisent le développement des enfants;
2. Rejoindre les parents et les familles en situation de plus grande vulnérabilité, principalement par l'intermédiaire des regroupements locaux de partenaires;
3. Renforcer la capacité de travailler ensemble des organisations locales et régionales.

Des regroupements locaux de partenaires financés par Avenir d'enfants mettent en œuvre des plans d'action qui prévoient différentes activités, dont des interventions en stimulation et en prévention auprès des enfants et de leurs parents, des activités de soutien, d'accompagnement et de réseautage des parents, ainsi que des actions visant une plus grande coopération entre les organisations participantes. Ces plans d'action ont été élaborés dans la majorité des cas selon la démarche partenariale écosystémique (Avenir d'enfants, 2014), laquelle tient compte de l'enfant et de ses différents environnements (famille, communauté) dans une relation dynamique où l'influence de chacun est réciproque. Avenir d'enfants présente le projet la VDP comme étant « une démarche proposée aux communautés locales, visant à soutenir la participation des parents au processus de mobilisation des communautés locales et à la définition des priorités qui seront retenues dans

2 <http://www.avenirdenfants.org/a-propos/mission-vision-valeurs-et-objectifs.aspx>

3 <http://www.fondationchagnon.org/fr/que-faisons-nous/partenariats/avenir-denfants-developpement-jeunes-enfants.aspx>

le plan d'action soumis pour financement à Avenir d'enfants<sup>4</sup> ». En matière de participation des parents, Avenir d'enfants reconnaît qu'il est souvent difficile de favoriser et de maintenir la participation des parents directement au sein des regroupements locaux de partenaires, « ce qui a pour conséquence que les parents ont peu d'influence sur les décisions qui les concernent » (Boileau, Brunson et Loisel, 2011 : 11). Cela s'expliquerait, entre autres, par la composition des regroupements, où ce sont les partenaires et non les parents qui sont majoritaires :

« La composition d'un groupe influence les dynamiques de la discussion et de la prise de décision. Or, un sous-groupe majoritaire a souvent une influence prédominante sur ces deux aspects dans le groupe. Les membres minoritaires peuvent trouver, par exemple, que les sujets de discussion sont éloignés de leurs préoccupations ou les reflètent peu » (Boileau, Brunson et Loisel, 2011 : 11).

C'est pourquoi le projet la VDP propose d'adjoindre au regroupement local de partenaires une équipe de travail constituée de parents avec des moyens de communication et des échanges réguliers « pour s'assurer que les deux groupes travaillent ensemble à atteindre un même objectif, et non pas de le faire en empruntant deux voies parallèles » (Boileau, Brunson et Loisel, 2011 : 11).

Un guide d'accompagnement et d'animation du projet<sup>5</sup> a été publié en 2011 par Boileau, Brunson et Loisel afin d'outiller les regroupements locaux de partenaires désirant le mettre en œuvre. Une équipe de travail, telle que proposée par le Guide, se compose d'un groupe de 8 à 12 parents, de l'animatrice et, selon la décision du regroupement local de partenaires, du coordonnateur de ce regroupement. Le plan de travail général consiste à analyser le milieu dans lequel évoluent les enfants, puis à consulter les parents de la communauté afin de déterminer les priorités collectives et les pistes d'action à proposer au regroupement local de partenaires en vue d'améliorer la qualité de vie des familles.

181

Le Guide s'adresse principalement aux animatrices qui accompagnent l'équipe de parents. Il présente une description des quatre étapes à suivre sur six mois pour réaliser le projet : la préparation, l'exploration, la consultation et la collaboration. Le budget comporte deux principaux postes budgétaires, soit les mesures d'encouragement pour favoriser la présence des parents aux rencontres et le salaire de l'animatrice. Parmi les mesures d'encouragement prévues pour favoriser la présence des parents, on compte une halte-garderie, un repas chaud pour les parents et les enfants ainsi que d'autres mesures déterminées localement à l'intention des participantes. L'animatrice a pour mandat d'accompagner les parents de l'équipe de travail et de jouer le rôle de facilitatrice et de guide quant au processus à suivre.

En résumé, la Voix des parents rassemble sur une base locale une dizaine de parents dans le cadre d'une démarche nécessitant une quinzaine de rencontres d'environ trois heures chacune. On leur confie le mandat de mener une démarche structurée d'analyse des besoins et de priorisation d'actions afin de contribuer, à travers le regroupement local des partenaires, à l'amélioration des conditions de vie des familles et de leurs enfants.

4 <http://www.avenirdenfants.org/que-faisons-nous/la-voix-des-parents.aspx>

5 La Voix des parents. Guide d'animation. En ligne : <http://avenirdenfants.org/Media/PDF/Publications/guide-animation-voix-des-parents.pdf>

## 4. Principaux résultats issus de notre démarche d'analyse

En 2012, le Comité 0-5 ans de la Table de développement social du Pontiac a reçu le soutien financier d'Avenir d'enfants pour réaliser le projet la Voix des parents dans ces deux milieux. Bien que la démarche émanant du Comité 0-5 ans de mettre sur pied ce projet dans deux communautés ait été planifiée au même moment, leur démarrage, leur déploiement et leur déroulement n'ont pas été réalisés de la même façon. Les particularités de chacun des groupes de parents et des milieux ont orienté le projet différemment et généré un fil d'évènements spécifiques que nous avons reconstitué en fonction des étapes prévues dans le Guide.

L'analyse a permis de dégager certaines retombées communes des deux démarches, notamment d'offrir aux parents une meilleure connaissance des services aux familles disponibles sur le territoire, principalement pour ceux qui provenaient de l'extérieur de la région (ou qui y revenaient après leurs études, par exemple). Des initiatives telles que la VDP peuvent devenir ainsi des lieux de diffusion d'information et d'intégration des familles dans leurs communautés. De plus, les deux démarches ont provoqué une mobilisation de parents (et de partenaires) des deux communautés dans un processus de repérage et de priorisation des besoins locaux ayant mené à une prise en charge de certains besoins par les partenaires. La VDP est aussi devenue un organe de mobilisation des familles pour qu'elles puissent participer à diverses consultations publiques sur des enjeux qui les concernent. Elle a donc favorisé une certaine forme de participation citoyenne telle qu'observée dans les deux démarches étudiées.

Les deux groupes ont toutefois évolué différemment : nous avons constaté l'autonomisation du groupe anglophone (jusqu'à la création d'un nouvel organisme) et la mise en œuvre de projets par ces parents, tandis que pour le groupe francophone, le projet s'est limité à un processus permettant de consulter les parents de la communauté. Une autre limite constatée est que la VDP a peu permis de rejoindre les familles vulnérables, et ce, dans les deux démarches étudiées.

182

L'analyse a permis de mettre en lumière des facteurs favorables et défavorables à l'action collective et à la participation des parents. Certains sont intrinsèques aux groupes des parents, tels leur composition (homogénéité ou hétérogénéité), les rapports de pouvoir qui s'y développent et la dynamique de chacun d'eux. Le clivage entre les participantes plus scolarisées, de classe moyenne et de famille biparentale, par rapport à celles plus vulnérables, à faible revenu et de famille monoparentale, a été un facteur ayant freiné la participation et l'action collective. Les situations ne sont pas toutes les mêmes et il a été difficile de concilier les préoccupations des unes avec la réponse aux besoins des autres. Cela a créé une division au sein d'un groupe, plutôt qu'une vision commune, certaines sentant que l'on prenait moins en compte leurs interventions et leurs idées. De plus, la provenance des participantes a aussi été un facteur interne aux groupes ayant influencé l'action collective. Le groupe anglophone était composé presque exclusivement de mères provenant de l'extérieur de la région. Se regrouper entre elles leur a donc permis de se créer un réseau social. Les participantes du groupe francophone étant pour la plupart originaires de la région, leur réseau social était déjà constitué d'amies d'enfance et de la famille. Les occasions pour elles de se regrouper et pour les enfants de jouer ensemble ne manquaient donc pas, ce qui rendait les activités de la VDP moins pertinentes et significatives.

D'autres facteurs sont extrinsèques aux groupes, notamment la dynamique et les besoins des milieux, la culture de participation sociale présente ainsi que le type de soutien et de collaboration des instances de concertation locale ou des organismes qui ont propulsé le projet. Ainsi, l'absence d'une ressource locale dédiée aux familles est un facteur ayant favorisé l'action collective et l'autonomisation du groupe anglophone. Le besoin de se doter d'un service de proximité visant



à regrouper les familles, d'offrir des activités aux enfants d'âge préscolaire et de représenter ces familles auprès de différentes instances afin de faire connaître leurs besoins a contribué au fait que ce groupe ait poursuivi ses activités. À l'inverse, dans le milieu francophone, une Maison de la famille était déjà en place et jouait un rôle de ressource collective. Le groupe de parents francophones a remis son rapport contenant ses recommandations et confié la réalisation des étapes subséquentes aux organismes du milieu. La motivation du groupe de travail à poursuivre ses activités de manière autonome était donc plus grande dans le cas du groupe anglophone.

Nous avons aussi constaté que la culture et les pratiques d'action collective spécifiques à ces deux milieux ont eu une influence sur la participation des parents aux deux groupes de travail et sur la structuration de l'action collective qui a suivi. Le milieu anglophone a fait preuve d'une forte capacité de mobilisation intersectorielle (secteurs privé, public et communautaire) autour du projet de la VDP, ce qui a favorisé en retour l'action collective des parents.

D'autres facteurs plus transversaux ont également eu une influence sur le déroulement et les résultats du projet. D'abord, les conditions matérielles et logistiques (local, horaire, mesures d'encouragement), ainsi que le fait que les porteurs de projet les aient déterminées unilatéralement sans impliquer ou consulter les parents, ont influencé la participation et le degré d'engagement des parents. Ensuite, plusieurs défis liés aux ressources humaines (formation, compétence, roulement de personnel) ont eu des conséquences sur les deux groupes, ce qui n'a guère favorisé l'action collective.

Le type de composition des groupes a en particulier influencé l'action collective et la participation des parents. Le groupe anglophone s'est révélé plus homogène sur le plan de sa composition, regroupant des parents de statut socioéconomique comparable (scolarité, revenus, activité professionnelle), et a connu une cohésion plus forte et une capacité plus grande d'action collective, mais au prix d'une sous-représentation des familles défavorisées ou marginalisées dans le groupe de parents. Le groupe plus hétérogène (francophone), pour sa part, a vécu des difficultés d'intégration des parents de divers statuts socioéconomiques, ce qui a constitué une contrainte à la participation et à l'action collective.

183

## CONCLUSION

Malgré son importante limite liée au faible nombre de groupes étudiés, cette recherche met en lumière des questionnements quant aux dimensions exogène et endogène de la participation citoyenne :

1. La dimension exogène est celle où la participation correspond principalement à un moyen ou à une stratégie d'une initiative ou d'un programme (public, philanthropique, etc.) qui la mobilise afin d'atteindre des objectifs prédéterminés.
2. La dimension endogène est celle de la participation comme finalité dans le cadre d'une action collective basée sur un processus d'autonomisation ou de prise en charge par les personnes concernées.

Le projet de la VDP comporte ces deux dimensions. Il apparaît en premier lieu comme un programme qui articule un exercice de participation des parents à l'aide d'un Guide d'animation, lequel est l'outil principal des partenaires institutionnels et communautaires qui déploient la VDP dans leur collectivité. Le Guide mise sur la mobilisation des parents et de la communauté pour cibler les besoins prioritaires et proposer des réponses que l'instance ou le regroupement local de partenaires aura pour mandat de promouvoir et de mettre en œuvre. La participation n'est pas ici

une fin en soi, mais principalement un moyen pour optimiser les effets du regroupement local de partenaires, ce qui peut se traduire par la mise en place de réponses concrètes et réelles aux besoins des familles. Dans ce cas de figure, qui est celui du groupe francophone, la participation relève de la coopération symbolique, selon la typologie d'Arnstein (1969), et s'inscrit dans des objectifs d'orientation gestionnaire, selon celle de Bacqué, Henri et Sintomer (2005), en visant l'amélioration des politiques publiques locales par l'intégration.

Mais la VDP peut aussi être le tremplin d'un processus d'action collective autonome et pris en charge par les personnes concernées, ce qui situe alors la participation, selon les mêmes typologies, dans la catégorie du pouvoir effectif des citoyens et de celle des objectifs d'orientation sociale, qui visent une certaine transformation sociale dans les rapports locaux et dans les services de proximité par la reconstruction du lien social ou de la communauté. C'est le cas de figure du groupe anglophone, qui a dépassé la seule fonction consultative pour devenir un groupe autonome, ce qui, bien qu'évoqué dans le Guide d'animation de la VDP, nécessite d'être davantage articulé et opérationnalisé. Cependant, cela n'a pas fait en sorte que la population ciblée, celle des jeunes familles en situation de pauvreté, soit vraiment présente. Pour ce faire, il aurait fallu recourir à des stratégies de recrutement plus ciblées lors de la formation du groupe initial et l'accompagner en recourant à une posture d'intervention inspirée des approches centrées sur le développement du pouvoir d'agir individuel, organisationnel et collectif (Ninacs, 2008).

Les animatrices et accompagnatrices des deux groupes de parents sont apparues peu ou mal outillées pour transiger avec des groupes hétérogènes composés de personnes issues de diverses catégories sociales. Le Guide d'animation et les instances qui soutiennent les projets de VDP devraient prendre en compte ce défi. On peut aussi s'interroger sur la pertinence de créer des groupes hétérogènes plutôt qu'exclusivement composés de familles marginalisées ou dites « vulnérables ». Puisque ce sont généralement les personnes déjà regroupées ou mobilisées qui s'engagent plus facilement dans les processus participatifs et consultatifs, le fait de rejoindre des personnes marginalisées et de maintenir leur mobilisation est un tour de force. À ceci s'ajoute le problème de la mixité de ces deux catégories de personnes, qui ne se côtoieraient pas nécessairement dans un autre contexte, afin d'assurer une participation inclusive et équitable. La mixité sociale, selon l'expérience des deux groupes étudiés, ne s'est pas accompagnée d'une plus grande participation des familles défavorisées pourtant prioritairement ciblées, et il n'est pas assuré qu'une meilleure préparation des animatrices (formation, disponibilité d'outils, encadrement et supervision professionnelle, etc.) mènerait à un meilleur résultat. D'autres recherches seraient à mener sur cette question primordiale.

La VDP est, sans aucun doute, contributive à la réponse aux besoins des familles dans les milieux où elle s'est déployée, et les résultats qui se dégagent de notre recherche indiquent qu'elle recèle un potentiel plus important en matière de participation endogène des parents au développement des communautés et d'action collective autonome. En tenant compte des facteurs considérés comme susceptibles de freiner la participation et l'action collective, les porteurs de démarches comme la VDP pourront s'assurer de mettre en place des mesures permettant de mieux anticiper et gérer certains défis, favorisant ainsi la participation citoyenne à de tels processus visant le développement collectif, ainsi que leur portée dans la communauté.

---

## **ABSTRACT:**

*This article describes the differentiated path of two groups of parents, one consisting of anglophones and another of francophones, involved in a Parents' Voice project in two communities located in the Outaouais region's Pontiac RCM. Favourable and unfavourable factors for collective action*

and parental participation have been identified, including their membership (homogeneity or heterogeneity), the interactions that develop around power issues within the group, the community's culture of social participation, as well as the form of support provided by local coalition organizations that have propelled and supported the two groups. We observed that the two groups under study had difficulty reaching vulnerable families even though they followed a different path. We also noted a potential for group empowerment, which can be achieved under certain conditions, including the deployment of interventions to support collective action. Taking into account the factors that constitute obstacles to participation and collective action will help such participatory approaches in meeting their community development goals.

## KEYWORDS:

Participation, collective action, joint action, community development

---

## RÉFÉRENCES

- Arnstein, S.-R. (1969). « A ladder of Citizen Participation », *Journal of the American Planning Association*, vol. 35, n° 4, juillet 1969, 216-224.
- ATD Quart Monde (2006). *Charte du croisement des savoirs et des pratiques avec des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale*, [https://www.atdquartmonde.ca/wp-content/uploads/Charte\\_ACSP\\_3\\_.pdf](https://www.atdquartmonde.ca/wp-content/uploads/Charte_ACSP_3_.pdf)
- Avenir d'enfants (2014). *Démarche partenariale écosystémique, Guide à l'intention des regroupements locaux des partenaires*, Avenir d'enfants, 98 p.
- Bacqué, M.-H. et C. Biewener (2013). *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris : La Découverte.
- Bacqué, M.-H., Henri, R. et Y. Sintomer (sous la dir.) (2005). *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparée*, Paris : La Découverte.
- Bélangier, P.-R. et B. Lévesque (1991). « La "théorie" de la régulation, du rapport salarial au rapport de consommation. Un point de vue sociologique », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 17, UQAM, 17-50.
- Bilodeau, A., Chamberland, C. et D. White (2002). « L'innovation sociale, une condition pour accroître la qualité de l'action en partenariat dans le champ de la santé publique », *Revue canadienne d'évaluation des programmes*, vol. 17, n° 2, 59-88.
- Bilodeau, A., Allard, D., Francoeur, D. et P. Chabot (2004). « L'exigence démocratique de la planification participative : le cas de la santé publique au Québec », *Nouvelles pratiques sociales*, 17, n° 1, 2004, 50-65.
- Boileau, G. (2018). *La relation parents-partenaires dans les projets Voix des parents, étude de cas multiples*, Rapport disponible auprès d'Avenir d'enfants, 31 p.
- Boileau, G., Brunson, L. et J. Loisel (2011). *La Voix des parents, Guide d'animation*, Montréal, Avenir d'enfants, 128 p.
- Bussièrès, D. et J.-M. Fontan (2005). *L'expérience de recherche de l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale*, ARUC-ÉS, 17 p.
- Carrel, M. (2013). *Faire participer les habitants? Pauvreté, citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, Lyon, ENS Éditions.
- Collectif VAATAVEC, Dupéré, S., Gélinau, L., Adam, G., Côté, M., Dufour, É., Dumas, A., Gagnon, J., Labrie, M., Moreau, C., Aubin, B., Bélisle, M., Bourque-Boulianne, M., Groulx, É., Labarthe, J., Landry, É., Le Page-Gouin, T., Mercure, I., Roy, M. et G. Simard (2014). *Vers une autonomie alimentaire pour touTEs : agir et vivre ensemble le changement (AVEC)*, Rapport scientifique, Québec : FRQSC (Programme Actions concertées).
- Gélinau, L., Dufour, É. et M. Bélisle (2012). « Quand recherche-action participative et pratiques AVEC se conjuguent : enjeux de définition et d'équilibre des savoirs », *Recherches qualitatives*, n° 13, 35-54.
- Hyppolite, S. R., Parent, A.-A. et D. Bourque (2020). « Stratégies d'action communautaire » : 201-228, dans E. Breton, F. Jabot, J. Pommier et W. Sherlaw (sous la dir.), *La promotion de la santé : comprendre pour agir dans le monde francophone*, Rennes, Presses de l'EHESP.

- Klein, J.-L., Fontan, J.-M., Harrison, D. et B. Lévesque (2014). « L'innovation sociale au Québec : un système d'innovation fondé sur la concertation » : 193-248, dans J.-L. Klein, J.-L. Laville et F. Moulart (sous la dir.), *L'innovation sociale*, Toulouse : Éditions Érès.
- L'Écuyer, R. (1990). *Méthodologie de l'analyse développementale de contenu : méthode GPS et concept de soi*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- LRQ, *Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants* (2009), chapitre F-4.0022, Publication Québec, <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/F-4.0022>
- Mercier, C., sous la dir. de Denis Bourque, avec la collaboration de Lise St-Germain (2009). *Participation citoyenne et développement des communautés au Québec : enjeux, défis et conditions d'actualisation*, Cahier de l'ARUC-Innovation sociale et développement des communautés, Série Documentation et diffusion, n° 8, Université du Québec en Outaouais, 74 p.
- Ninacs, W. (2008). *Empowerment et intervention : Développement de la capacité d'agir et de la solidarité*, Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- Nussbaum, M. C. (2012). *Capabilités. Comment créer les conditions d'un monde plus juste*, Paris : Éditions Climats.
- Pestoff, V. (2006). « Citizens and co-production of welfare services », *Public management Review*, vol. 8, n° 4, 503-519.
- Richard, J., Lessard, C., Tremblay, L. F., Dufour, É., Kègle, R., Viel Patry, M. et al. (2016). « Quand les jeunes prennent la parole », *Recherche action participative avec des jeunes de Charlevoix âgés entre 12 et 17 ans [Rapport synthèse]*, Charlevoix : Collectivités amies des jeunes (CADJ), 2016, 27 p., [http://www.mrccharlevoix.ca/wp-content/uploads/2013/06/Rapportsynthese\\_CADJ12\\_17.pdf](http://www.mrccharlevoix.ca/wp-content/uploads/2013/06/Rapportsynthese_CADJ12_17.pdf)
- Richard, J., Dufour, É., Gélinau, L. et S. Duperré (2018). « Empowerment au Québec : pour une participation des jeunes aux décisions territoriales », *La santé en action*, n° 446, 15-17.
- Sen, A. (1999). *Commodities and Capabilities*, OUP India.
- Sénéchal, J., Bourque, D., Charbonneau, M. et G. Verreault (2019). *Évaluation du cheminement de deux groupes issus de la Voix des parents dans la MRC de Pontiac*, Cahier du CROC, n° 19-04, juillet 2019, 167 p.
- Thibault A., Lequin, M. et M. Tremblay (2000). *Cadre de référence de la participation publique, démocratique, utile et crédible*, Groupe de travail sur la qualité de la participation publique formé à la suite du Forum sur le développement social, Conseil de santé et bien-être, 23 p.
- Vaillancourt, Y. (2008). *Vers un État stratège partenaire de la société civile*, Copublication du CRISES et du LAREPPS, UQAM, Montréal, 32 p.